

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 1/6

SAKRET® Enduit minéral ribé plein et enduit à talocher intérieur

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial: SAKRET® Enduit minéral ribé plein et enduit à talocher intérieur

1.2 Utilisation de la substance/de la préparation

Enduit

1.3 Identification de l'entreprise

Fabricant/Fournisseur:

SAKRET AG/SA

Rue/n°:

Gewerbstrasse 1

Code nat./CP/Ville:

CH 4500 Soleure

Téléphone:

032 624 55 40

Téléfax:

032 624 55 49

E-mail:

info@sakret.ch

1.4 Numéros d'appel d'urgence:

+41 (0) 32 / 62 45 540

(durant les heures de bureau de 7h30 à 17h00)

ou

Centre d'information toxicologique, Zurich

145 (24h) / +41 (0) 44 / 251 51 51

2. Risques possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

aucune

2.2. Eléments d'étiquetage

2.2.1. Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Mentions de danger:

aucune

Consignes de sécurité:

aucune

Dispositions d'étiquetage spéciales:

aucune

2.3 Mentions de danger supplémentaires pour l'homme et l'environnement

Le produit est alcalin. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

3. Composition/Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique (préparation)

Préparation pâteuse se composant de granulats et farines de marbre, de pigments, d'additifs, de polymères en dispersion et de silicate de potassium

3.2 Ingrédients dangereux

N°CE	N°CAS	Substance	Teneur (%)	Classification*	Remarque
N°REACH					
215-199-1	1312-76-1	Silicate de potassium, solution aqueuse MV > 3,2	< 10	non soumis à étiquetage	(1)

(1) = substance dangereuse pour la santé ou l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 2/6

(2) = Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

(3) = Substance PBT

(4) = Substance vPvB

(5) = Substance candidate à autorisation (substance of very high concern)

*Les informations concernant la classification sont expliquées au chapitre 16.

4. Mesures de premier secours

4.1 Informations générales

Mettre les personnes en sécurité, penser à la protection des premiers intervenants.

4.2 Après inhalation

Assurer un apport en air frais. En cas de perte de connaissance, placer en position latérale de sécurité. Protéger la personne contre l'hypothermie. Consulter un médecin en cas de malaise et identifier clairement la substance.

4.3 Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau ou de l'eau et du savon, changer immédiatement les vêtements contaminés.

4.4 Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 10 à 15 minutes, retirer les lentilles de contact, continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

4.5 Après digestion

Boire beaucoup d'eau en petites portions (uniquement si la personne est consciente !). Ne pas faire vomir.

Consulter immédiatement un médecin et identifier clairement la substance.

4.6 Informations pour le médecin

Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre le feu

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, jet d'eau à grand débit, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, sable, mousse résistant à l'alcool

5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité non connu

5.3 Dangers particuliers dus à la substance ou à la préparation même, à ses produits de combustion ou aux gaz Produits de combustion:

5.4 Equipement de protection spécial pour lutter contre le feu

Utiliser une protection respiratoire autonome.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de précaution individuelles

Porter un équipement de protection individuelle (voir 8). Tenir éloignées les personnes non protégées. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards, les vapeurs et les aérosols. Si de la matière a été répandue, attention au risque de chute.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Respecter les réglementations locales. Ne pas laisser parvenir dans les canalisations ou dans cours d'eau ainsi que dans le sol. Contenir le produit déversé. Retenir l'eau contaminée/l'eau d'extinction. Elimination dans des contenants correctement identifiés.

6.3 Méthodes de nettoyage/confinement

Absorber les petites quantités avec de la matière absorbante (par ex. sable, sciures de bois, kieselguhr) et éliminer de façon conforme. Endiguer les grandes quantités, les pomper dans des conteneurs adaptés.

Nettoyer les bouteilles contaminées avec de l'eau et des détergents.

6.4 Informations supplémentaires

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Informations pour une manipulation sûre:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 3/6

Eviter la formation d'aérosols. En cas de formation d'aérosols, des mesures de protection spéciales (aspiration, protection respiratoire) sont nécessaires. Assurer une aération et une ventilation suffisante du poste de travail. Conserver à l'écart des substances incompatibles conformément au point 10.2. Une substance déversée augmente le risque de glissement.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions:

Le produit n'est pas combustible en lui-même.

7.2 Stockage

Exigences concernant les lieux de stockage/les récipients:

-

Comptabilité de stockage:

Tenir à l'écart des agents oxydants, des milieux fortement acides et fortement alcalins.

Autres informations sur les conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, au frais mais à l'abri du gel et de la lumière solaire directe et dans un endroit bien ventilé.

8. Restriction et contrôle de l'exposition/Equipement de protection personnelle

8.1 Limites d'exposition Valeur limite d'exposition au poste de travail:

N°CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	Fraction de poussières	Fibres/m ³

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

TRGS 903 (valeurs limites biologiques):

N°CAS	Substance	Paramètre	Valeur	Matériau étudié	Temps

8.2 Restriction et contrôle de l'exposition

8.2.1 Restriction et contrôle de l'exposition au poste de travail:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire et fumer lors du travail.

Equipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

En cas de pulvérisation, porter un filtre à particules P2.

Protection des mains:

Porter des gants (caoutchouc nitrile, épaisseur minimale de 0.4 mm, temps de pénétration 480 min).

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité bien ajustées. Prévoir un dispositif de rinçage des yeux sur le poste de travail.

Protection personnelle:

Porter des vêtements de protection adaptés.

8.2.2 Restriction et contrôle de l'exposition environnementale

Ne pas déverser dans les eaux et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception des installations techniques

Respecter les informations du point 7.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales

Etat physique/Forme: pâteux

Couleur: blanc ou coloré

Odeur: faible

9.2 Informations importantes concernant la protection de la santé et de l'environnement ainsi que la sécurité:

Propriété:

Changement d'état:

Point/plage de fusion: -

Point/plage d'ébullition: -

Point d'éclair: -

21.11.2016 | Température d'inflammation: -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 4/6

Groupe d'explosion -
Limites d'explosion inférieures: -
Limites d'explosion supérieures: -
Pression de vapeur: non déterminée
Densité: env. 1,8 g/cm³ à 20°C
Solubilité dans l'eau: miscible
Valeur pH: 11-12 à 25°C (500 g/l H₂O)
Coefficient de partage octanol/eau:
Viscosité dynamique: mPa.s à 25°C
Teneur en COV Suisse: < 0,5 masse %

9.3 Autres informations

-

10. Stabilité et réactivité

10.1 Généralités

Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.2 Conditions à éviter

Gel

10.3 Substances à éviter

acides forts, agents oxydants

10.4 Produits de décomposition dangereux

aucun en cas de stockage et d'utilisation conformes

11. Informations toxicologiques

11.1 Généralités

Respecter les phrases de risque (phrases R) et les consignes de sécurité (phrases S) conf. au point 2.
Éviter l'exposition par inhalation. Les résultats toxicologiques mentionnés ci-dessous sont basés sur des tests avec des produits similaires.

11.2 Tests toxicologiques

Toxicité aiguë (pertinente pour la classification des valeurs DL50/CL50):

Exposition	Valeur/Plage de valeurs	Espèce	Source
orale	Aucune donnée disponible		
dermique	Aucune donnée disponible		
inhalation	Aucune donnée disponible		

Effets spécifiques dans les études sur les animaux:

-

Effet irritant/corrosif:

Exposition	Effet	Espèce	Source
Peau	Faible effet irritant		
Yeux	Faibles lésions oculaires		

Sensibilisation:

Exposition	Effet	Type de test	Espèce	Source
Peau	non sensibilisant			

Informations supplémentaires:

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut provoquer un dessèchement ou des gerçures.

11.3 Expériences tirées de la pratique

-

11.4 Informations toxicologiques supplémentaires:

-

12. Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 5/6

12.1 Ecotoxicité:

Aucune donnée disponible

Espèce	Type de test	Temps d'exp.	Résultat	Source
Daphnia magna				
(poisson) Leuciscus idus (orfe dorée)				
(algue)				
Bactéries				

Toxicité aiguë:

-

Comportement dans les stations d'épuration (toxicité des bactéries: inhibition de respiration et de prolifération):

Système de test	Temps d'exp.	Résultat	Source
Boue d'épuration			

Non déterminé

12.2 Mobilité:

-

12.3 Persistance et dégradabilité

Biodégradation:

Méthode	Taux d'élimination	Résultat	Source

-

Informations supplémentaires:

-

12.4 Potentiel de bioaccumulation

-

12.5 Autres effets néfastes

-

12.6 Autres informations:

Généralités:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, pas de problèmes environnementaux à attendre.

Le produit est alcalin. Ne pas déverser dans les eaux et dans le sol.

Le produit ne contient aucune substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulante (vPvB).

Le produit ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulante ou toxique (PBT).

13. Informations relatives à l'élimination

13.1 Produit

Recommandation:

Élimination conforme par incinération dans une usine d'incinération de déchets spéciaux. Respecter les réglementations locales.

13.2 Emballages contaminés

Recommandation:

Vider entièrement les emballages. Les emballages peuvent être recyclés ou réutilisés en conformité avec les réglementations locales.

13.3 Numéro de clé des déchets (CE)

08 01 12 – déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre GGVSE / ADR et RID

Route ADR:

Évaluation matière non dangereuse

Train RID:

Évaluation matière non dangereuse

14.2 Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

Évaluation

matière non dangereuse

14.3 Transport maritime IMDG-Code/GGVSee:

21.11.2016 | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à 1907/2006/CE



Date d'impression: 21.11.2016 11:34, révisée le 18.11.2016 13:15

Page: 6/6

14.4 Evaluation matière non dangereuse
Transport/autres informations
-

15. Prescriptions juridiques

15.1 Réglementations nationales:
Les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
Les informations concernant l'étiquetage se trouvent au chapitre 2 de ce document.
Evaluation de la sécurité de la substance:
Aucune évaluation de la sécurité de la substance n'a été réalisée pour ce produit.
Informations sur la restriction d'emploi:
-

Instructions techniques-air:

N°CAS	Substance	Numéro	Classe

Classification selon VbF:

-

Classe de pollution des eaux:

1 faiblement polluant pour les eaux (VwVwS (Allemagne) du 27.07.2005, annexe 4)

GISBAU:

M – SK01

RL 2004/42/CE (directive COV):

La limite européenne pour ce produit est de (catégorie A/a/wb): 30 g/l (2010)

Ce produit contient < 30 g/l COV.

Teneur en COV Suisse:

< 0,5 masse %

15.2 Autres réglementations internationales
Informations sur le statut d'enregistrement:
Listé ou en conformité avec les inventaires suivants:
-

16. Autres informations

16.1 Produit
Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et servent à la description exclusive de nos produits en termes d'exigences de sécurité. Elles ne représentent aucune assurance des propriétés du produit décrit au sens des règlements de garantie légaux. Les lois et règlements existants doivent être respectés par l'acquéreur de notre produit.
Pour les propriétés du produit, se reporter à la notice du produit concerné.

16.2 Informations supplémentaires
Les lignes verticales dans la marge gauche indiquent des modifications par rapport à la version précédente. Cette version remplace toutes les précédentes.